

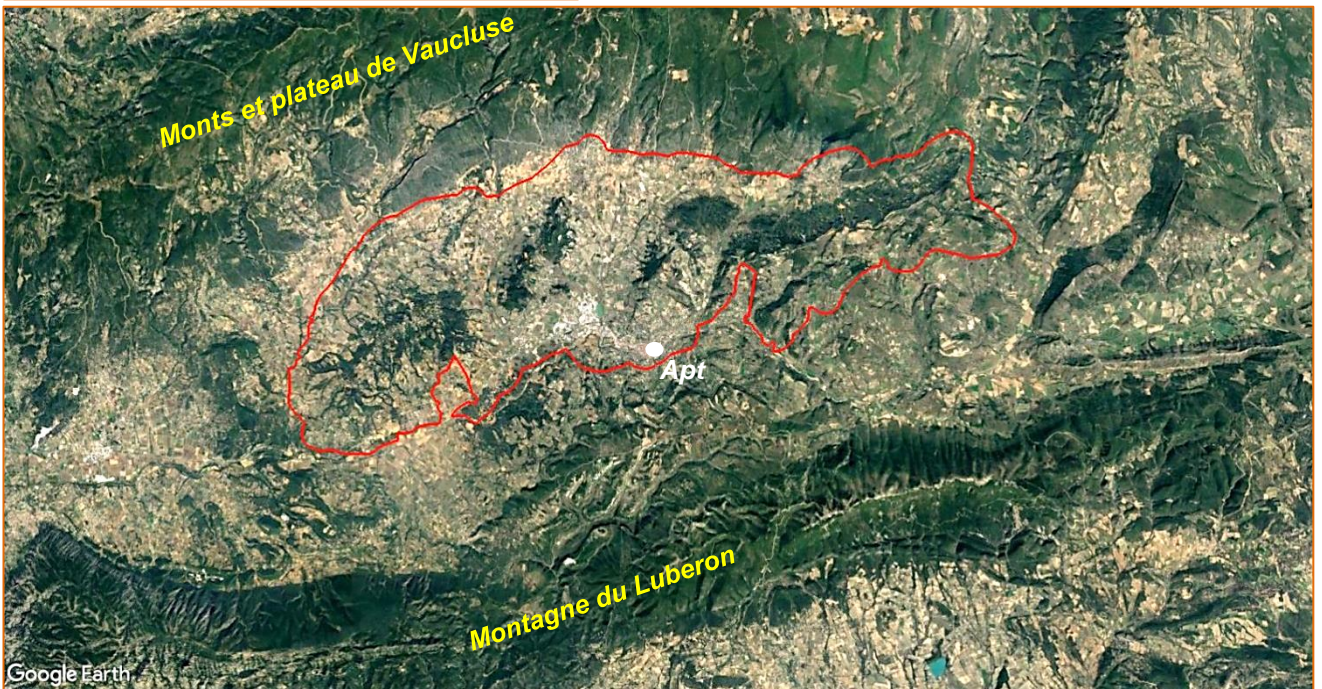
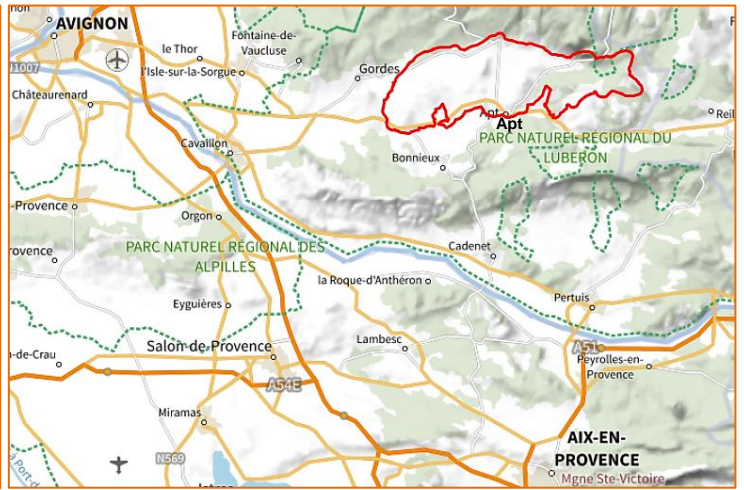
Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 27 juin 2024

Projet d'Opération Grand Site
« Les Ocres du Luberon » (Vaucluse)

Rapport IGEDD n° 015625-01
établi par

Thierry Boisseaux
Inspecteur général

Juin 2024

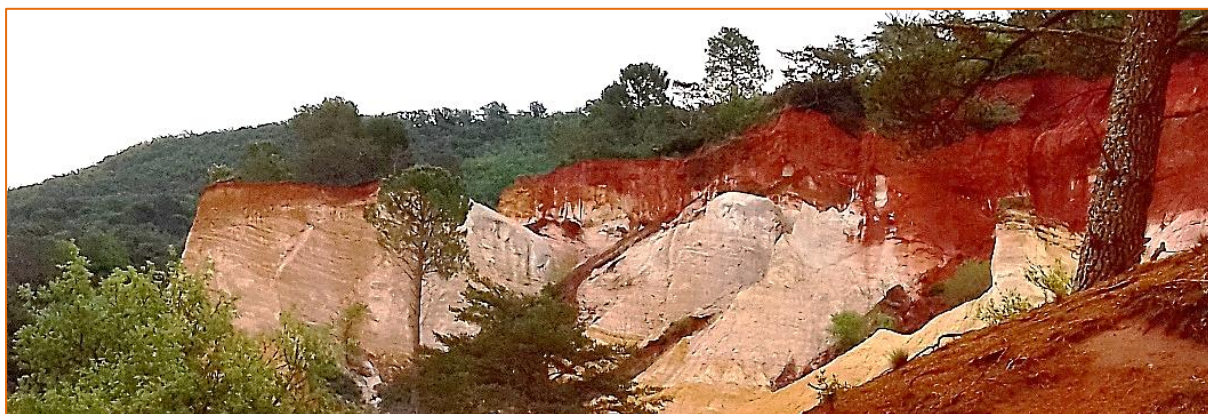


Localisation du projet d'Opération Grand Site « Les Ogres du Lubéron » et projet de périmètre (en rouge), Google Earth, Géoportail IGN, ThB

Votre commission doit aujourd'hui se prononcer sur la demande de la communauté de communes Pays d'Apt-Luberon, consistant à démarrer une Opération Grand Site (OGS) sur un territoire comprenant et entourant le site classé (en 2002) dit des « *Ocres du Pays d'Apt* ». Ce territoire, assis sur tout ou partie de dix bans communaux, couvre environ 16 000 ha, dont un peu moins de 2 500 ha sont classés en un site discontinu, organisé autour de quatre pôles ocriers. La présence de ces ocres¹, en un des plus importants gisements de notre planète, confère au site les caractères pittoresque et scientifique sur la base desquels il a été distingué par la Nation. Elle fonde l'exceptionnalité paysagère - dans ses dimensions, autant humaine que naturelle - des lieux.

La reconnaissance de l'intérêt général de protéger ce patrimoine paysager remarquable n'est pas allée de soi. Démarré en 1992 par l'Etat, le processus n'aboutira que dix ans plus tard, sans l'assentiment des communes concernées (qui ne délibéreront pas, la commune de Gignac votant même contre le classement). Les oppositions qui s'expriment alors, telles qu'elles sont résumées par l'inspecteur général Michel Brodovitch devant votre commission en 2001, relèvent principalement du refus de voir intégrées des zones agricoles dans la partie classée, et du « *refus de nouvelles servitudes qui entraveraient notamment l'activité touristique* ».

L'opposition la plus organisée vient de l'ADEP, association - constituée en 1993 - de défense de propriétaires du Colorado provençal qui souhaitent gérer eux-mêmes, sans entraves, le développement touristique prometteur de la zone. Le classement ne les a bien sûr pas empêchés de poursuivre leurs activités (parking, visites, petite restauration, etc.), on y reviendra.



Colorado provençal, sur la commune de Rustrel - Photo ThB, mai 2024

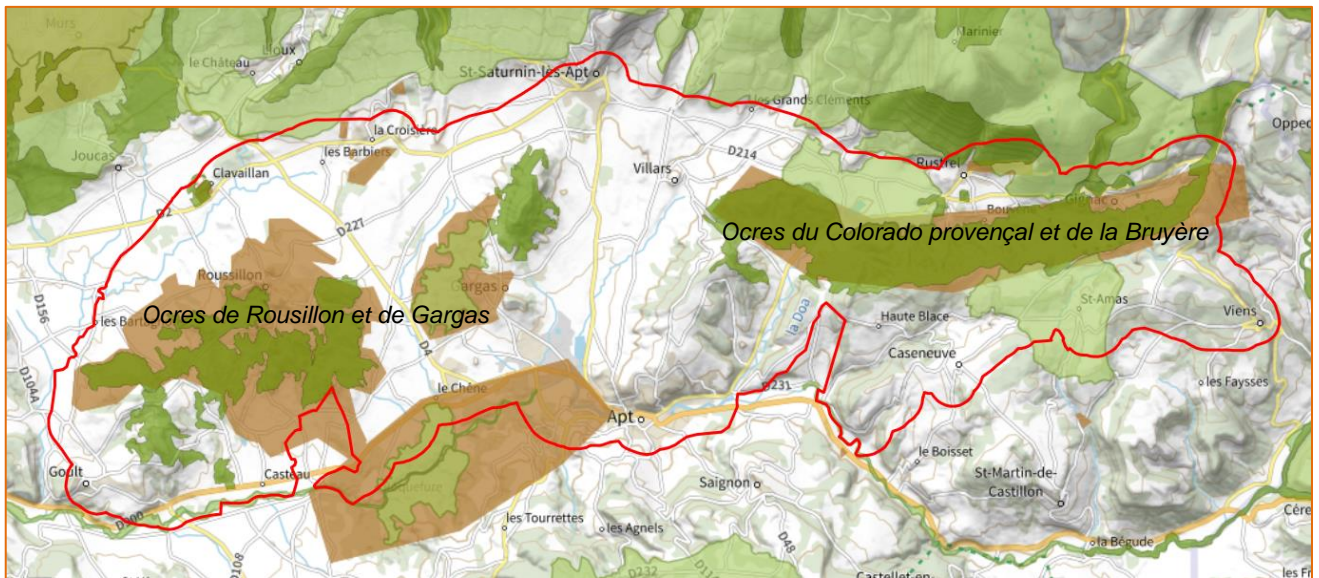
Quelques années après le classement, les préoccupations liées d'une part à l'occultation progressive des falaises ocrières du fait du développement de la végétation arborée, d'autre part à une fréquentation récréative et touristique perçue comme excessive et source de nuisances, conduisent les élus à se saisir de l'outil « Opération Grand Site ». Le processus qui s'engage après le feu vert donné par l'Etat en 2009, sur la base d'une note argumentaire, selon la procédure habituelle, sera plutôt laborieux.

Un premier projet, avec son programme d'actions est préparé par le parc régional naturel (PNR) du Luberon qui porte initialement la démarche, et dans lequel le territoire est englobé (à l'exception de la commune de Gignac qui n'en fait pas partie). Les communes le refuseront en 2013, son coût de mise en œuvre leur paraissant excessif. S'ensuivra une longue période d'incertitude avant une relance de la démarche peu avant la crise sanitaire de la Covid 19.

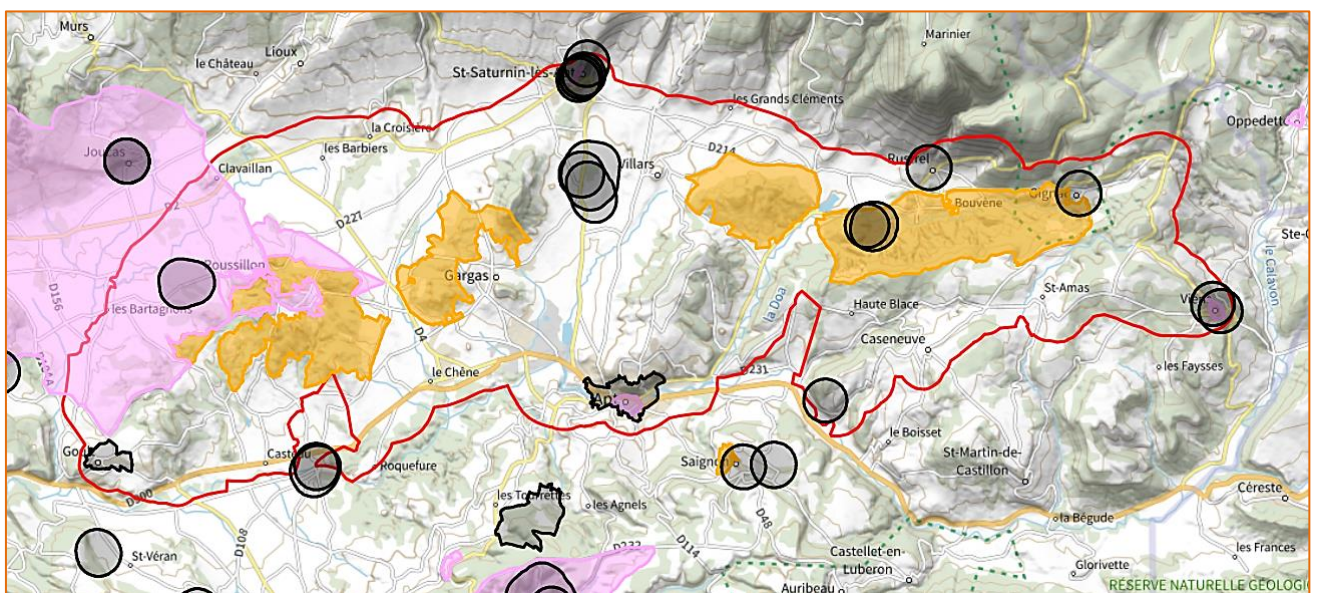
Votre commission doit se rappeler qu'elle ne peut avoir la même exigence vis-à-vis de ce qui n'est, en définitive, qu'un premier projet d'OGS avec son programme d'actions, que par rapport à une demande de label. S'il s'agit d'examiner la teneur « *du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur et du programme d'actions* », comme pour un Grand Site de France, celui-ci est nécessairement moins abouti, une OGS, dont la validation se traduit par la contractualisation avec l'Etat, ayant pour finalité « *d'accompagner le territoire vers l'obtention à terme du label* »².

1 - Pigment minéral qui s'est constitué à partir de sédiments marins déposés il y a 200 à 100 millions d'années.

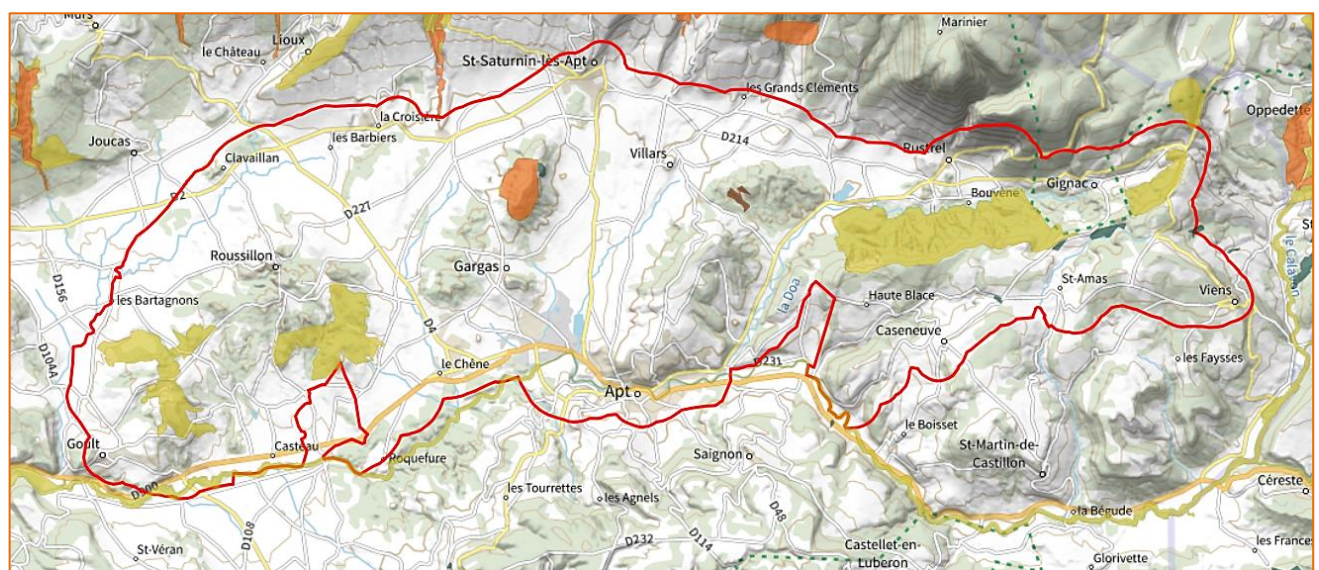
2 - Annexe à l'instruction du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites de France.



*Inventaires géologique (en marron, dont les deux grands zone ocrières centrales) et ZNIEFF I (vert foncé) et II (vert clair)
Géoportail IGN, Atlas des patrimoines et ThB*



Protections au titre du paysage (site classé en jaune, sites inscrits en violet) et du patrimoine (abords de monuments historiques en gris) - Géoportail IGN, Atlas des patrimoines et ThB



*Protections au titre de la biodiversité (arrêté de protection de biotope en orange, réserves naturelles nationales en vert foncé, Natura 2000 directive habitats en vert clair, conservatoire des espaces naturels en marron)
Géoportail IGN, Atlas des patrimoines et ThB*

1. Un resserrement logique du périmètre, une gouvernance stabilisée et une analyse des enjeux qui se précise

Un point clef d'une première OGS concerne la détermination du périmètre sur lequel elle doit être déployée. Celui-ci doit inclure en son sein une part « *significative* »³ classée au titre de la loi de 1930, sans nécessairement se limiter à cette partie classée.

Une approche centrée sur le site classé et un périmètre moins étendu que celui imaginé initialement, mais très cohérent

Le site classé des ocres du pays d'Apt constitue logiquement le cœur du projet, cœur également du « bassin d'Apt » selon l'appellation consacrée par les géographes et archéologues de cette zone située entre et en aval de la montagne du Luberon au sud et des monts et plateau de Vaucluse au nord.

L'entité de réflexion se limite donc à cet espace où se situe la totalité des réserves en ocres du sud de la France, sans chercher à en déborder. Il s'agit d'un espace dont le paysage a été profondément marqué par des activités minière et agricole :

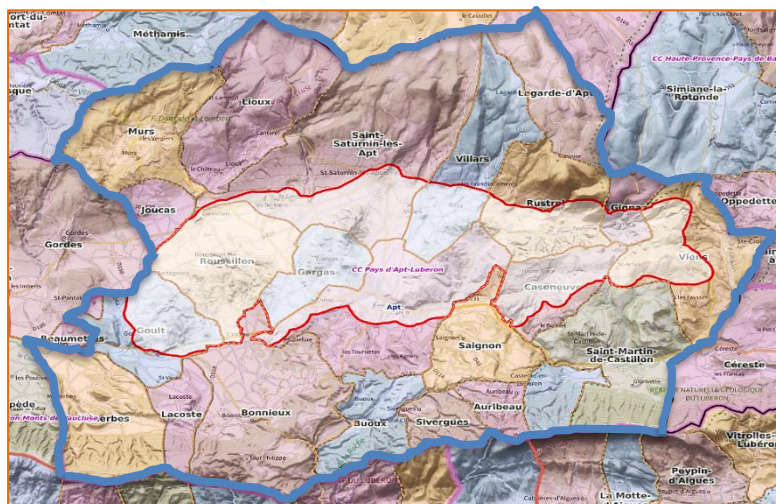
- si la première a presque totalement disparu, elle a révélé la composition envoûtante d'un sous-sol chatoyant, puis laissé des témoignages spectaculaires de son existence et de son exploitation par l'Homme ;
- la seconde, ancestrale, reste très présente et diversifiée aux marges extérieures des pôles ocriers du massif.

Nous sommes clairement en présence d'un site classé - sur les critères pittoresque et scientifique – multipolaire, entouré d'un véritable écrin agricole, non classé et encore bien préservé. La délimitation de cet ensemble, qui pourrait devenir à terme Grand Site de France, s'est principalement appuyée sur des critères de covisibilité avec les émergences ocrières témoins, certaines en cours d'occultation par la végétation. Le périmètre inclut en outre plusieurs villages ou hameaux, dont les silhouettes et qualités patrimoniales nourrissent de façon évidente la dimension hautement esthétique de l'ensemble.

Un portage par la communauté de communes qui préserve un partenariat étroit avec le PNR

Le projet a fait l'objet d'une valse-hésitation au début des années 2010. Non seulement sur son contenu et son financement, mais aussi sur son portage. Celui-ci a d'abord été assuré par le PNR du Luberon, avant de l'être par la communauté de communes du pays d'Apt-Luberon.

Celle-ci a vu ses compétences et ses moyens humains et financiers augmenter très fortement pendant la dernière décennie. Le projet de périmètre en occupe en outre le cœur territorial et en constitue un point d'attrait touristique important. Une configuration *a priori* favorable pour la solidité de ce portage et pour sa proximité, le PNR étant quant à lui dix fois plus étendu que le territoire du projet d'OGS.



Le territoire concerné par le projet d'OGS (entouré de rouge) s'étend sur tout ou partie du territoire de 10 communes de la communauté de communes du pays d'Apt-Luberon (entouré de bleu) qui en compte 25

*Géoportail IGN,
Atlas des patrimoines
et ThB*

3 - Annexe à l'instruction du 21 janvier 2011 sur la politique des Grands Sites de France.

Le partenariat entre la communauté de communes et le PNR est resté solide, ce dernier apportant une ingénierie cruciale pour le projet sur nombre de sujets.

Une présentation des enjeux, basée sur un diagnostic territorial, qui se précise

Le dossier soumis à l'avis de votre commission présente une monographie du territoire assez complète. Ses richesses paysagère, écologique, et économique sont bien mises en exergue. Son attrait touristique est également bien décrit, avec une estimation d'environ 700 000 visiteurs annuels, avec une forte concentration sur quelques lieux phares (Roussillon, Colorado provençal, etc.). Les données récentes (2022), issues principalement de l'outil FluxVision⁴, croisées avec celles de l'office du tourisme intercommunal, contribuent à une approche à la fois quantitative et qualitative.

Le diagnostic du territoire, présenté de façon plutôt succincte, met en évidence l'importance économique (non exclusive cependant) du tourisme, même si celui-ci génère son lot de nuisances pour la population locale. Il pointe également la question du changement climatique sans vraiment approfondir les spécificités de ses conséquences sur ce territoire particulier.

Enfin, les enjeux dégagés, formulés de façon assez classique, se concentrent presque exclusivement sur la partie classée du territoire (protéger le site classé et respecter l'esprit des lieux ; renforcer la biodiversité et les espaces naturels ; renforcer la gestion forestière ; participer à la prévention des risques de feux de forêt ; lutter contre la sur-fréquentation ; développer les déplacements doux ; préserver et valoriser les vestiges et la mémoire de l'industrie ocrière ; partager les valeurs et l'identité du territoire).

2. Un programme d'actions intéressant, mais un projet de territoire à la maturité encore éloignée des exigences du label

Des actions programmées qui s'inscrivent bien dans l'objet d'une OGS

Les actions programmées visent bien sûr à répondre aux enjeux dégagés. Elles s'organisent autour de quatre axes, classiques (préserver les qualités paysagères du massif des Ogres, accueillir le public et organiser les déplacements du Grand Site, développer l'identité du Grand Site, faciliter la contribution des habitants et des acteurs au projet Grand Site). On en trouvera le récapitulatif en annexe 1. Chaque action fait l'objet d'une fiche détaillée.

Votre rapporteur relève une action qui lui semble particulièrement importante s'agissant d'une politique du paysage et parce qu'elle est très spécifique des lieux : celle qui vise, grâce à une gestion forestière appropriée et sans méconnaître les enjeux de biodiversité, à « *redonner à voir durablement le paysage de l'ocre et ses marqueurs identitaires (ex : les falaises) et le protéger* ». Elle lui paraît en effet fondamentale et conditionne la lisibilité de toute la démarche engagée avec le classement et dont l'avènement d'un Grand Site pourrait être un aboutissement.

Toutes les actions relatives à la maîtrise, l'orientation et l'organisation des flux de visiteurs selon des modalités respectueuses des lieux, des habitants et des visiteurs eux-mêmes, en privilégiant notamment les modes doux de déplacement, constituent évidemment l'autre priorité absolue.

Au-delà, si chacune des actions programmées présente un intérêt réel et prépare incontestablement le territoire à sa quête du label, votre rapporteur, à la lecture attentive du dossier et plus encore lors de la mission de terrain qu'il a effectuée (voir programme en annexe 2), ne perçoit pas complètement la dimension de projet commun, telle qu'elle devrait se dégager pour une démarche Grand Site.

4 - Outil d'observation des flux de population en fournissant des données anonymisées en temps réel issues du réseau mobile grand public d'Orange.

Une juxtaposition d'actions que l'on ne peut cependant qualifier de « projet de territoire » au sens de la politique des Grands Sites de France pour trois raisons :

- *une préoccupation trop exclusivement centrée sur le site classé*

Si la bonne gestion et la protection du site classé constituent des objectifs évidemment incontournables et centraux d'une démarche Grand Site, elles ne suffisent pas, dès lors que le périmètre retenu excède celui-ci. Or, le territoire que la communauté de communes a décidé d'inclure dans la démarche afin d'en assurer la cohérence ne se limite pas, loin s'en faut, au site classé.

Les espaces agricoles et urbanisés qui entourent le site classé, en jouent, on l'a dit, le rôle d'écrin. Une préoccupation de qualité paysagère et architecturale de cette partie du territoire fait donc partie intégrante du projet de Grand Site. Tant le programme d'actions que la présentation du projet qui m'a été faite sur le terrain montrent sans ambiguïté que cet état de fait n'a pas encore été pris en compte.

On peut comprendre que les actions ciblées à l'occasion d'une première OGS concernent en priorité le site classé, et au sein de celui-ci, le paysage et la fréquentation. Il est plus surprenant en revanche qu'aucune perspective ne soit *a minima* ouverte en ces domaines également très sensibles pour la qualité paysagère du territoire dans son ensemble. Il est également étonnant qu'aucun site patrimonial remarquable n'y existe ni ne soit en projet. La valeur patrimoniale et esthétique de plusieurs espaces bâtis le justifierait pleinement.



*Un écrin agricole et des villages, partie intégrante du projet de Grand Site
Photo ThB, mai 2024*

Ces points clefs devraient clairement être mis sur le métier, sans attendre, le territoire ne pouvant espérer être, à terme, labellisé sans cela.

- *des approches très individuelles des différentes communes sans vision partagée évidente*

Votre rapporteur a été également alerté par ce qu'il a ressenti comme un défaut de vision commune, à ce stade, de l'avenir du territoire, au titre de l'objectif de devenir à terme Grand Site de France tout au moins.

Il a eu l'impression claire que, si chaque maire porte les projets qui concernent son territoire communal, il le fait avec une perspective d'ensemble très relative. Une meilleure concertation sera indispensable pour la concrétisation d'un projet à l'échelle du territoire tout entier. Il en est de

même pour la tarification des diverses attractions pour lesquelles une politique commune serait utile.

Si des approches par rapport au développement touristique, différenciées d'un village à l'autre peuvent parfaitement se comprendre, leur coexistence ne suffisent sans doute pas à "faire projet". Il en est ainsi d'appréciations *a priori* aux antipodes entre Villars et Roussillon sur la fréquentation. A contrario, la préoccupation du projet sur la prise en compte de la biodiversité très forte sur Villars, ce qui est bienvenu, ne peut se limiter à cette seule portion du territoire.

- *une co-construction avec la population à peu près inexistante jusqu'ici*

C'est sans doute une des lacunes les plus inquiétantes du projet, l'absence à peu près totale à ce stade d'implication de la population. Or celle-ci est essentielle à l'émergence d'une vision partagée de l'avenir d'un territoire et consubstantielle de la définition même d'un Grand Site, de la perception du paysage qui le compose, de la définition de l'esprit des lieux qui l'anime.

Toutes choses qui ne vont pas de soi et qui nécessitent du temps et beaucoup de débats, de visites de terrain, d'ateliers d'échange, d'expression par les uns et les autres de leur sensibilité par rapport à leur cadre de vie, etc., à l'opposé du seul travail "en chambre" entre spécialistes ou institutionnels. Il ne s'agit pas en effet de réduire le territoire à un "produit ou destination touristique" qu'il faut mieux gérer, mais bien de l'assumer comme un lieu de vie et de travail dont la qualité doit être préservée.

Ce manque semble être perçu par le porteur du projet. Il apparaît cependant à votre rapporteur, au vu des échanges qu'il a eus et du programme d'actions proposé, que celui-ci n'a pas encore vraiment pris la mesure de ce qui reste à accomplir en la matière. Les solutions imaginées semblent en outre plus relever de la communication que d'une véritable démarche de co-réflexion et co-construction qui s'impose ici.

Une équipe technique clairement sous dotée, en nombre et en compétence, dont le positionnement, en outre, interroge

Si beaucoup de travail a été fait, et peut être salué, force est de constater qu'une véritable fragilité du projet résulte du peu de moyens humains qui lui sont dédiés. Cette faiblesse explique sans aucun doute d'ailleurs les manques pointés ci-avant. Ce n'est en effet qu'en 2018 qu'une petite équipe (deux personnes à temps très partiel) a pu s'y consacrer au sein des services de la communauté de communes. Au moment de la mission d'inspection en mai 2024, la principale (et seule) personne techniquement en charge du projet était sur le départ, sans perspective précise de date de remplacement.

L'expérience montre que mettre en œuvre un projet d'OGS nécessite des moyens humains plus conséquents, stabilisés et dédiés. C'est une condition incontournable si le territoire veut aboutir rapidement, sans laisser les élus, acteurs socio-professionnels et habitants. Cela nécessite en outre des compétences pointues dans le domaine du paysage et celui de l'animation territoriale. Ces deux compétences doivent impérativement, du point de vue de votre rapporteur, être désormais réunies pour que le projet ait une chance d'être mis en œuvre rapidement. Les partenariats avec divers organismes comme le PNR ou le conservatoire des espaces naturel (CEN) PACA sont essentiels. Ils ne peuvent cependant se substituer à un noyau minimal solide au sein de la communauté de communes qui porte ce projet.

Enfin, si rien ne s'oppose *a priori* à ce que cette équipe soit rattachée, comme cela est le cas aujourd'hui à l'office du tourisme intercommunal, ce choix mériterait d'être réinterrogé. Pour deux raisons : d'une part, parce que le tourisme n'est pas l'alpha et l'oméga d'un Grand Site et qu'il faut de plus en plus souvent être en capacité d'assumer la mise en place de limitations, de quotas voire d'interdictions et de "dé-marketing", ce qui n'est pas forcément dans la culture d'un office du tourisme ; d'autre part parce que les lacunes du projet présentées dans le présent rapport pourraient également être la conséquence d'une difficulté à appréhender toutes les dimensions d'un Grand Site.

Le Colorado provençal, lieu phare du massif des ocres dont la gestion laisse aujourd'hui à désirer

Je ne souhaite pas m'appesantir sur le sujet mais ne peux l'occulter tant il est emblématique de certaines difficultés auxquelles fait face le territoire. C'est un des sites phares et les plus visités du massif des ocres. La propriété des terrains concernés est privée, répartie entre un grand nombre de propriétaires. L'accès à cette zone se fait très largement en voiture ou en bus, via un parking, lui aussi sur terrain essentiellement privé (et un également partiellement communal), payant.

Les propriétaires privés se sont constitués en association de défense au moment où le projet de classement a émergé. Les relations avec la commune n'ont jamais été simples. Cette dernière a réussi à constituer plus récemment une association "chapeau" avec l'association de défense des propriétaires, afin de tenter d'avoir voix au chapitre sur la gestion de cette zone.

Celle-ci soulève de nombreuses questions s'agissant de la qualité des infrastructures ou de la signalétique mises en place, de la sécurité des visiteurs en période de risques d'incendie de forêt ou encore des difficultés de circulation lors des jours de grande affluence aux abords et jusqu'au village de Rustrel.



*Un "shooting" publicitaire au cœur du site classé !
Photo ThB, mai 2024*



*Une signalisation à revoir à l'une des entrées du Colorado provençal
Photo ThB, mai 2024*

Face à des incompréhensions répétées et une position en outre inconfortable de la commune, le maire, appuyé par le département (qui cofinance une étude juridique sur le sujet) et en dialogue avec l'Etat, a souhaité qu'une déclaration d'utilité publique (DUP) permette à la commune l'expropriation des terrains concernés. Celle-ci devrait intervenir à l'automne 2024. Elle devrait être suivie de la mise en place, dans la foulée, d'une délégation de service public pour la gestion du parking et du site.

3. Conclusion : une Opération Grand Site qui peut être validée mais, sous condition

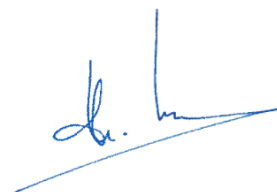
Le projet d'OGS porte, du point de vue de votre rapporteur, les stigmates des attermolements initiaux. Même si du chemin a été parcouru depuis une décennie sur le plan de l'analyse territoriale, sur une clarification de la gouvernance, sur une programmation d'actions pour la période qui s'ouvre, dont beaucoup vont dans le bon sens, il peine encore à convaincre complètement.

L'objet d'une OGS étant d'abord « *d'accompagner un territoire vers l'obtention, à terme du label* », il y a cependant suffisamment d'éléments positifs et encourageants, on l'a vu, pour que votre commission ne s'oppose pas à la validation du programme d'actions proposé, et du projet - quoi qu'en encore défini de manière trop imprécise - qui le sous-tend.

Je suggère cependant que cette validation ne devienne définitive que lorsque le porteur de projet aura mis en place une équipe technique identifiée, étoffée et entièrement dédiée à sa mise en oeuvre. On a vu en effet que beaucoup de chemin reste à parcourir pour espérer aboutir au label. Des moyens humains conséquents et adaptés (compétence solide en paysage et en animation territoriale) doivent y être consacrés pour que cette perspective soit aussi proche que possible, et donc mobilisatrice.

D'autre part, la gestion du Colorado provençal est aujourd'hui insatisfaisante, on l'a vu. Si l'émergence d'une solution pérenne, comme elle semble se dessiner, ne me paraît pas devoir être exigée dans l'immédiat, il est clair en revanche que l'obtention à terme du label, ne pourra être envisagée sans que cette question soit réglée. Ce doit donc être une préoccupation du territoire tout entier et pas seulement celle du maire de Rustrel, l'Etat jouant également son rôle à cet égard.

Enfin, je souhaite terminer ce rapport sur une note positive en rappelant que ce territoire extraordinaire entre montagne du Luberon et monts de Vaucluse mérite l'attention qui lui est portée à travers la démarche engagée en 2009. Il me semble important de saluer le bon travail qui a été accompli par la communauté de communes, le parc naturel régional et la DREAL, et d'encourager sa poursuite.



Thierry Boisseaux



*Roussillon, juste avant l'orage
Photo ThB, mai 2024*

ANNEXE 1 : Synthèse des actions programmées (Dossier de candidature)

FA	intitulé	Type d'action	Localisation	Priorité	Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre	Contributeurs	Phasage	Etat d'avancement	
AXE 1 - PRÉSERVER ET VALORISER LES QUALITÉS PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES DU MASSIF DES OCRES										
1	Définir et mettre en oeuvre les plans de gestion forestière pour la préservation du paysage du GS	X	X	Site classé des ocres du Pays d'Apt	1	Associations de propriétaires	CRPF	Serv. de l'Etat-CCPAL-PNRL-SDIS-ONF-CCFF-Communes	2024	Secteur ouest : en cours Secteur est : non démarré
2	Anticiper les risques naturels pour la protection du paysage du GS	X		Site classé des ocres du Pays d'Apt - Périmètre OGS	1	PNRL et CCPAL par convention	PNRL	Serv. de l'Etat-Région-Dépt.-SDIS-CCFF-ONF-Communes	Récurrent (périodes estivales)	démarré en 2023
3	Sensibiliser à la biodiversité et à la prévention des risques	X		CCPAL	2	PNRL (ABC) - CCPAL (gpe thématique)	1 PNRL 2/3. CCPAL	Serv. de l'Etat-Dépt.-CCPAL-PNRL-Communes-ONF-Associations-Gestionnaires sites	2023 : (ABC) montage dossier de candidature 2024/27 : mise en oeuvre 2024/25 : (Groupe thématique) lancement	non démarré
4	Créer un observatoire photographique du paysage	X		Périmètre OGS et CCPAL	2	PNRL et CCPAL	PNRL et CCPAL	Serv. de l'Etat-Communes-ONF-Associations	2025	non démarré
AXE 2 - ACCUEILLIR LE PUBLIC ET ORGANISER LES DÉPLACEMENTS DU GRAND SITE										
5	Réflexions en vue de la protection et de la gestion pérenne du site	X		Site classé des ocres du Pays d'Apt	1	Commune de Rustrel	PNRL	Services de l'Etat-Dépt-CCPAL-SDIS-ONF	2023 : lancement 2026 : rendu	en cours
6	Requalifier le site des Mines de Bruoux	X	X	Site classé des ocres du Pays d'Apt	1	Commune de Gargas	Bureau d'études	Services de l'Etat-Dépt-CCPAL-SDIS-ONF	2024 : étude	en cours
7	Equilibrer la fréquentation du secteur de Roussillon	X	X	Site classé des ocres du Pays d'Apt	1	Commune de Roussillon	1. Commune de Roussillon et VSB 2. Bureau d'études	Services de l'Etat-CCPAL-Délégataire du site	1. : 2024 2. : 2025	1. en cours 2. non démarré
8	<i>Organiser et développer l'accès multimodal aux sites et améliorer la gestion des flux</i>									
8-1	Identifier des solutions de pilotage de flux adaptées au GS	X		Périmètre OGS et CCPAL	1	Région et CCPAL	Bureau d'études Netsystem	Département.-PNRL-Communes-Gestionnaires sites	2023/2024	en cours
8-2	Créer un nouveau maillage cyclable basé sur l'itinéraire "Ocre à vélo"	X	X	Périmètre OGS et CCPAL	1	CCPAL	Phase 1 : VLP Phase 2: INDDIGO Phase 3 : à définir	Département-PNRL-Communes	2022/26	en cours
8-3	Réaménager et améliorer la découverte pédestre reliant les sites ocres (GR6)	X	X	Périmètre OGS et CCPAL	1	CCPAL	PNRL	Services de l'Etat-Département-Associations	2024 : étude pré-op. aménagements	non démarré
8-4	Etudier la mise en oeuvre d'un système de navettes saisonnières de desserte du GS	X		Périmètre OGS	1	Région / CCPAL par délégation	Bureau d'études Transporteur	Région-Département-Communes-PNRL-Gestionnaires sites	2024 : étude 2024/2026 : mise en oeuvre	non démarré
9	Adapter les accueils des bureaux d'information au GS		X	Périmètre OGS	2	CCPAL	Architecte	Services de l'Etat-PNRL-Communes-Associations	Apt - 2024 : étude, travaux Roussillon - 2024/25 : concours d'architecte, travaux	non démarré
AXE 3 - DEVELOPPER L'IDENTITE DU GRAND SITE										
10	Créer l'identité graphique des outils de communication du GS	X	X	Périmètre OGS		CCPAL	Graphiste/ Webdesigner	Services de l'Etat-Communes-PNRL-Gestionnaires sites	2022/23 : AMO 2025/27 : supports/signalétique	en cours
11	Déployer un dispositif de jalonnement d'équipements et d'aménagements qui invitent à l'itinérance : les Relais d'ocres		X	Périmètre OGS		CCPAL	Architecte paysagiste	Services de l'Etat-Département-PNRL-Communes-Gestionnaires sites	2025 - 2027 : étude pré-op. et mise en oeuvre	non démarré
12	Développer des parcours historiques avec mobilier urbain		X	Périmètre OGS et CCPAL		CCPAL	La Vache noire Sud Design	Services de l'Etat-Communes-Associations	2022/2024	démarré
13	Lancer une campagne de communication pour promouvoir la production locale d'ocre	X		Périmètre OGS	2	CCPAL	Agence de communication	Communes-PNRL-SOF	2026	non démarré
AXE 4 - FACILITER LA CONTRIBUTION DES ACTEURS ET DES HABITANTS AU PROJET GRAND SITE										
14	Mettre en place une organisation pour faire aboutir le projet OGS	X		Périmètre OGS	1	CCPAL	CCPAL/Service de l'Etat	Services de l'Etat, tous les partenaires techniques et financiers	2023 : lancement	en cours
15	Communiquer et concerter sur le projet GS	X		Périmètre OGS	1	CCPAL	Up'n boost, Objet libre	Services de l'Etat-Communes-PNRL-Gestionnaires sites-Assos.	2021 : appel d'offres 2023 : mise en ligne	réalisé
16	<i>Développer une nouvelle attractivité innovante et durable</i>									
16-1	Elaborer le projet culturel des ocres	X		Périmètre OGS et CCPAL	2	CCPAL	CCPAL et Bureau d'études spécialisé	Département-Communes-Gestionnaires sites-Acteurs-Associations	2025	non démarré
16-2	Organiser un événement de sensibilisation GS "L'Université des jeunes écocitoyens"	X		Périmètre OGS	2	CCPAL	CCPAL et Bureau d'études spécialisé	Département-PNRL-Communes-Gestionnaires sites-Associations-Etabl. scolaires	2026	non démarré
16-3	Structurer les acteurs du tourisme en valorisant et en communiquant sur les savoir-faire et productions	X		CCPAL	2	CCPAL	CCPAL et Bureau d'études spécialisé	PNRL-Communes-Socio-pros-Associations	2024/2025	en cours
17	Valoriser l'histoire du GS par la création d'un centre de ressources virtuel	X		Périmètre OGS	2	CCPAL	CCPAL et prestataire spécialisé	Archives Dépt.-Communes-Gestionnaires sites-Associations	2025	non démarré

Type d'action :

Sensibilisation

Ingénierie

Travaux

Priorité :
1 : essentiel à la réussite du projet
2 : renforce le projet

ANNEXE 2 : Programme de la mission d'inspection générale et participants

Inspection générale OGS des ocres du Luberon Programme du 15 au 17 mai 2024

Accompagnement permanent : Gaëlle Berbezier (DREAL), Martine di Cicco (chef de projet).

Mercredi 15 mai 2024

- 14h30/15h00 : Présentation et premiers échanges à l'OTI (ancienne gare d'Apt).
Participants : Gilles Ripert (président CCPAL/maire de Caseneuve), Dominique Santoni (présidente CD84 et du PNRL), Véronique Arnaud-Deloy, Gisèle Bonnelly, Sylvie Pereira, Pierre Tartanson (Maires), Bettina Matias (directrice OTI).
- 15h00/16h30 : Visite du Musée de géologie et Musée d'Apt.
Participants : Sandra Poezevara (Directrice musée), Stéphane Legal (géologue PNRL), Véronique Arnaud-Deloy (Maire), Florence Veron (Hôtel Sainte Anne).
- 17h00/18h00 : Tour des ocres (points de vue hauts).
Participants : Patrick Cohen (Patrimoine culturel/aménagement au PNRL).

Jeudi 16 mai 2024

- 09h00/11h00 : Visite du Colorado Provençal (rdv parking des Mille couleurs).
Participants : Pierre Tartanson (Maire de Rustrel), Chantal Pontet (présidente de l'Ass. Colorado Rustrel), Stéphane Legal (géologue PNRL), Patrick Cohen (Patrimoine culturel/aménagement PNRL), Roger Fenouil (président Ass. Sauvegarde du patrimoine de Rustrel).
- 11h30/12h30 : Visite de la Société des Ocres de France (rdv Mines de Bruoux).
Participants : Stéphanie Anglès (directrice de la SOF), Nordine Saihi (président Groupement Commercial).
- 12h30/14h : *Pause déjeuner.*
- 14h00/15h00 : Visite des Mines de Bruoux.
Participants : Corinne Mietker (adjointe mairie de Gargas), Driss Hassaïne (directeur de mines), Derrick Holton (Ass. Territoire et Mémoire).
- 15h30/16h30 : Visite du sentier des ocres à Roussillon (rdv parking des ocres).
Participants : Gisèle Bonnelly (Maire de Roussillon), Gérard Debroas (1^{er} adjoint), Corinne Russo (Distillerie des Agnels, producteur).
- 16h45/18h00 : Visite de l'Ecomusée de l'Ocre.
Participants : Gisèle Bonnelly (maire de Roussillon), Gérard Debroas (1^{er} adjoint), Mathieu Barrois (directeur), Serge Marty et Maguy Moschietto (administrateurs),

Marie-Paule Garcin (Domaine des Finets, agriculteur), Cosme Barrois (Coop. des couleurs, artisan).

Vendredi 17 mai 2024

- 09h00/11h00 : Visite ENS de la Bruyère (départ à vélo de l'OTI).
Participants : Pierre Even 3^e adj. Mairie de Villars/Environnement nature), Aline Salvaudon (Natura 2000, PNRL), Florence Menetrier (CEN), Gaëtan Dupin (accompagnateur vélo).
- 11h30/12h30 : Debriefing (OTI Pays d'Apt Luberon).
Participants : Gilles Ripert (Président de la CCPAL/maire de Caseneuve) et Dominique Santoni (Présidente CD84 et du PNRL, VP de la CCPAL), Véronique Arnaud-Deloy, Gisèle Bonnelly, Sylvie Pereira, Pierre Tartanson (maires) Bettina Matias, directrice OTI.

12h30 : Fin des entretiens

14h00 : Réunion avec la sous-préfète d'Apt, Mme Acques, en présence de Mmes Coraline et Gaëlle Berbezier (DREAL)